



DÉPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON D'IRIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES - ETAT
COMPLÉMENTAIRE**

L'an deux mille vingt deux, le huit novembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 31/10/2022

Compte-rendu affiché le 10/11/22

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

Rapporteur : Madame Marlène BONTEMPS

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Jacques ROS a donné procuration à Wilfrid COUPE

Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Patrice LANGIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Madame la Trésorière Principale d'Oullins nous adresse un état complémentaire de créance éteinte. Cet état est joint à la présente délibération.

Cela concerne un seul tiers, la Halle aux chaussures, pour un montant de 3 264 euros du au titre de la TLPE (Taxe sur la publicité extérieure) de l'année 2020.

Cet établissement a été placé en redressement judiciaire le 2 juin 2020, puis en liquidation judiciaire le 30 octobre 2020. Son siège social situé à Paris fait que la Trésorerie d'Oullins n'a pas disposé, dans les délais requis, de l'information qui aurait permis de produire cette créance dans les délais impartis au Tribunal de Commerce de Paris.

Cette créance se trouve donc légalement éteinte. S'agissant d'une créance n'ayant pas un caractère privilégié, il est peu probable qu'elle eut pu être désintéressée, dans le cadre de la liquidation de l'actif et du passif de la société.

Je vous propose donc d'admettre la créance évoquée en créance éteinte.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

DECIDE de l'admission en créance éteinte pour un montant de 3 264 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à viser toutes les pièces se rapportant à ce dossier, et à procéder aux dépenses sur le compte 6542.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2022 chapitre 65.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'OULLINS
TRÉSORERIE D'OULLINS
30 RUE NARCISSE BERTHOLEY
69 600 OULLINS**

**Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques d'Oullins
Trésorerie d'Oullins
30 rue Narcisse Bertholey
69 600 OULLINS
Téléphone : 04 72 66 31 90
Mél. : t069026@dgfip.finances.gouv.fr**

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et
vendredi de 8h45 à 12h00
Réception : avec ou sans RDV
Affaire suivie par : Catherine GRANGE
Téléphone : 04 72 66 31 91

MONSIEUR LE MAIRE DE PIERRE BENITE

Oullins, le 19/10/2022

Objet : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire,

Veuillez trouver ci-joint un état des des créances éteintes qrelatif à la SAS La Halle pour un montant global de 3 264 €.

Une délibération doit être prise par le conseil municipal et devra être jointe au mandat émis à l'article 6542 « créances éteintes » .


Cette société a été placée en liquidation judiciaire le 30 octobre 2020. Son siège social situé à Paris fait que nous n'avons pas disposé dans les délais requis de l'information qui aurait permis de produire la créance dans les délais impartis au Tribunal de Commerce de Paris. Elle se trouve légalement éteinte.

J'appelle également votre attention sur le fait qu'en en l'absence de caractère privilégié, il est peu probable qu'elles eut pu être désintéressée, dans le cadre de la liquidation de l'actif et du passif de la société .

Compte-tenu de la particularité de cette opération, je vous remercie, par avance, d'isoler ce mandat dans un bordereau spécifique.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La comptable des finances publiques


Catherine GRANGE

NV 15200 créance éteinte

EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs

arrêtée à la date du 19/10/2022

069026 TRES. OULLINS

15200 - PIERRE-BENITE

Exercice 2022

Numéro de la liste 6040120533

1 pièces présentes pour un total de

3264

Catégories et natures
juridiques de débiteurs

Pièce
1 s pour

3264

Nature Juridique
Exercice de la pièce
Référence de la pièce
N° ordre la pièce
Imputation budgétaire de la pièce

2020 T-1309

1 7368-90-

Code Service

Nom du redevable

Objet pièce

Etab. Geo

Montant restant à recouvrer

Moif de la présentation

LA HALLE AUX CHAUSSUR

102

3264 créance éteinte suite LJ

TOTAL

3264

Oullins, le 19.10.2022



Mme Catherine GRANGE
Comptable Publique
du Centre des Finances Publiques
d'Oullins

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Publié le



ID : 069-216901520-20221108-VILLE_2022DL072-DE